

Activité 3 : Évaluer un risque naturel.

Com - Pratiquer des langages.

Dd - Adopter un comportement éthique et responsable.

Les phénomènes naturels liés aux paysages représentent un risque qu'il est nécessaire d'évaluer.

Doc 1 : Définir un risque.

La définition du risque naturel est la suivante :

$$\text{Risque} = \text{Aléa} \times \text{Vulnérabilité.}$$

Le risque naturel est donc la corrélation entre un **aléa** [Probabilité qu'un phénomène naturel se produise] et la **vulnérabilité** [Enjeu d'une région c'est à dire le nombre de personnes et de biens menacés par le danger].

Doc 2 : Présentation des PPRN.

Les **PPRN** (Plan de Prévention des Risques Naturels) établissent l'ensemble des **mesures de prévention** des risques naturels en France. Il s'agit, par exemple, d'autoriser ou d'interdire les constructions dans certaines zones géographiques, de contrôler régulièrement la structure des digues ou encore de mettre en place des capteurs d'eau près du lit d'un cours d'eau. L'objectif est ainsi d'assurer la sécurité des populations. Actuellement, près de 12 000 PPRN sont mis en place.

Consigne générale : Explique comment on détermine le risque naturel d'une région et les mesures prises pour protéger les populations.

Correction de l'activité 3 : « Évaluer un risque naturel »

Pour déterminer le risque naturel d'une région il faut tenir compte de l'aléa et de la vulnérabilité de cette zone.

L'aléa est la probabilité qu'un phénomène naturel se produise et la vulnérabilité correspond au nombre de biens et de personnes menacées par le danger. On applique alors le calcul suivant : $\text{risque} = \text{aléa} \times \text{vulnérabilité}$.

Pour protéger les populations on met en place des mesures de prévention qui constituent un Plan de Prévention des Risques Naturels (=PPRN).